





CHARTE QUALITE RAM

Découlant des missions des relais inscrites dans la circulaire CNAF du 25 septembre 2001, la charte est un document de référence élaboré par la Commission Départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants d'Ardèche. L'adhésion des gestionnaires à cette charte concrétise leur engagement à garantir un service de qualité, affirme leur volonté de développer un partenariat étroit avec la CAF, le CG et la MSA et les incite à s'inscrire dans une démarche d'évaluation et d'atteinte d'objectifs visant à améliorer l'existant.

L'objectif prioritaire d'un RAM est de créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité de l'accueil individuel.

Article 1:

Le RAM favorise la mise en place d'une relation de confiance entre parents et professionnels centrée sur l'accueil de l'enfant.

Article 2:

Le RAM favorise la construction d'une pratique et d'une identité professionnelle spécifique aux assistantes maternelles qui concourt à une promotion de leur fonction éducative. Le RAM concourt à l'éveil et à la socialisation de l'enfant.

Article 3:

Le RAM favorise la réflexion et l'émergence d'une culture professionnelle inscrite dans les champs plus larges des professionnels de la petite enfance.

Article 4:

Le RAM participe à l'observation et à l'amélioration des conditions locales de l'accueil de la petite enfance.

Document validé par la CDAJE le 16 juin 2010







Conseil général de l'Ardèche Direction Santé Famille 2 bis, rue de la Recluse BP 606 07000 PRIVAS

A retourner à la Direction Santé Famille (DSF)

Adhésion à la charte et au référentiel qualité des Relais d'Assistants Maternels (RAM)

Après avoir pris connaissance des principes de qualité et des objectifs définis dans la charte et le référentiel qualité
le soussigné(e), MMaire (1)Président (1)
le la commune de (1)le la communes de (1)le l'association (1)
et après délibéré lors de la séance
lu Conseil Municipal (1) en date dulu Conseil Intercommunal en date dulu Conseil d'Administration
léclare adhérer à la charte et au référentiel qualité
le m'engage, en qualité de gestionnaire, à en respecter les principes et à mettre en œuvre les moyens permettant au Relais d'Assistant Maternel que je représente d'atteindre et de maintenir les objectifs ainsi léfinis.
Fait àlele
(cachet) (signature)